

DATE DE CONVOCATION

05/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à vingt heures
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

05/10/2022

Monsieur LAGAÜZERE Gilles

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23
EN EXERCICE : 23**

Etaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - BROUILLON Monique - Christian JADAS Christian - DE MARCHI Céline - Pierre VALADE – RESSES Lisa - Thierry DUBERNET - SICARD Christine - ALLARD Aurélie - MACHEFE Thomas.

**PRÉSENTS : 20
PROCURATIONS : 03
VOTANTS : 23**

Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 1

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme.

Absents : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki – DALL ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène.

Procuration : Monsieur MOHAND O'AMAR Abdel Baki à CAPRAIS Dominique
Madame DALL ANESE Lisa à RESSES Lisa.
Madame TILLOS Marie-Hélène à CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**N° 079/ 2022
OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION**

ACCORD COMMUNE ACQUISITION PROPRIETE PHILIPPON PAR EPF.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la signature de la convention opérationnelle n°47-18-026, conclue le 17 mai 2018 entre la commune de Sainte Bazeille, Val de Garonne Agglomération et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, notamment l'article 2 «périmètres d'intervention» ainsi qu'au sein de son règlement d'intervention à l'article 4 «acquisition foncière», 5 « les modalités d'acquisition » et 6 « la gestion et la mise en sécurité des biens acquis ».

Et ses avenants n°1 en date du 24 juin 2020, et n°2 en date du 12 mai 2021.

A ce titre l'EPFNA, nous a fait parvenir une demande d'accord de la collectivité sur les conditions d'acquisition amiable et de gestion concernant la propriété Philippon désignée ci-dessous :

Parcelle	Adresse	Surface	Nature	Zonage
AO n°194	Rue st Pey d'Aaron	00 ha 15 a 03 ca	Terrain nu	UA
AO n°195	Rue st Pey d'Aaron	00 ha 06 a 28 ca	Maison d'habitation	UA
	total	00 ha 21 a 31 ca		

047-214702334-20221010-079-2022-DE
Reçu le 11/10/2022
Publié le 11/10/2022

**Le Conseil municipal,
DECIDE**

- **De donner** son accord, après avoir pris connaissance, sur les conditions d'acquisition amiable et de gestion, à monsieur le Maire, pour l'acquisition par l'EPFNA, de la propriété ci-dessus, au tarif de 75 000 € (Soixante-quinze mille Euros).

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en relations avec cette décision.

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour 11/10/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (11/10/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

Publication le 11 octobre 2022

Fait à Sainte-Bazelle,
le 11 octobre 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire
Gilles LAGAÜZÈRE



Prénoms	Noms	Date de naissance	Adresse